



COMMUNE
DE
1267 COINSINS

PREAVIS N° 003/2023
**CONCERNANT L'ACTUALISATION DE
LA CONVENTION DE LA SIAEP
(SERVICE INTERCOMMUNAL POUR
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
COINSINS – DUILLIER).**

Préparation : L. Bardet
Présentation : L. Bardet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Les communes de Duillier et Coinsins ont signé en 1976 une convention en la forme d'une entente intercommunale, afin d'assurer l'alimentation en eau potable et en eau de défense contre l'incendie pour leur commune respective.

Cette convention, d'une durée de 30 ans, a été renouvelée à son échéance en 2009, avec quelques adaptations, notamment avec une présentation plus claire des installations communes ainsi que celles restant la propriété de chaque village partenaire.

L'entente porte le nom de SIAEP pour « Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier ».

Depuis, un certain nombre d'améliorations importantes ont été apportées au réseau d'eau nous faisant dire qu'il est temps de réactualiser notre convention.

AMELIORATIONS APPORTEES AU RESEAU

En 2009, le Conseil communal de la commune de Duillier a financé le remplacement de la conduite principale d'alimentation reliant nos deux communes. Les travaux ont été réalisés en 2010.

En 2017, le réservoir Paderewski ainsi que la conduite d'aménée des sources des Tattes/Avouillons à la station de pompage de Crève-Cœur ont été supprimés et remplacés par une nouvelle station de pompage située dans le périmètre de notre déchetterie. Par la même occasion, nous en avons profité pour sécuriser ce secteur par un bouclage du réseau.



En 2021, avec la transformation importante de la station de pompage de Bucleis sur Duillier par les Services industriels de Nyon, la SIAEP en a profité pour améliorer son maillage d'approvisionnement en y installant une pompe permettant de refouler, en cas de besoin, jusqu'au réservoir principal du Petit-Bois et ainsi garantir une sécurité pour la SIAEP et notre commune, refoulement qui n'était pas possible dans le passé depuis cette station.

LA CONVENTION

Suite à ces importantes améliorations, nous souhaitons mettre à jour le plan de notre réseau d'eau ainsi que la convention s'y rapportant. Cette dernière a fait plusieurs allers-retours avec le service juridique du canton et nos communes respectives afin de s'assurer que tout soit juridiquement correct.

Cette convention a été approuvée par nos municipalités respectives lors de leur séance du 21 novembre 2022 pour la commune de Duillier et du 28 novembre pour la commune de Coinsins. Le Conseil communal de Duillier l'a approuvée en mars dernier.

La durée de cette convention est identique à la précédente, soit 30 ans, dès son approbation par le Conseil général de Coinsins, le Conseil communal de Duillier puis le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

CONCLUSION

Les communes de Duillier et Coinsins souhaitent actualiser leur convention sur l'entente intercommunale de la SIAEP (Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier) en fonction des importantes améliorations apportées à leur réseau d'eau depuis quelques années.

Dès lors et vu ce qui précède

Le Conseil général de Coinsins

- vu le préavis municipal N° 003/2023
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


décide

1. d'accepter le préavis municipal N° 003/2023 tel que présenté
2. d'autoriser la Municipalité de Coinsins à signer l'acte de convention de la SIAEP, liant les communes de Duillier et Coinsins, pour une durée de 30 ans et à signer tout acte y relatif.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


L. Bardet




B. Ruchonnet

Adopté par la Municipalité, en séance du 17 avril 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

Coinsins, le 17 avril 2023.